

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

45.849

Date du contrôle:

01/06/2024

Lieu du contrôle:

rue du tulipier 49 1190 forest Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Michael Di Martino

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-010/5394291

Date d'émission:

02/06/2024 21:35:31

Prochaine visite avant le:

01/06/2025

Donneur d'ordre

Nom

Green Control Belgium

Adresse

Boulevard Sylvain Dupuis 225/20, 1070 Anderlecht, Belgique

Téléphone

+32 479 87 76 76

Email

stephane@greencontrol.be

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

rue du tulipier 49 1190 forest Belgique

Type de locaux

Appartement 3eme etage

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Debusscher

Adresse du propriétaire**Fondations**

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

5215767

Code EAN**Liaison compteur-tableau**

XVB 4X10

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

50 A 3P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

OK

Description de l'installation

1TB: 1x différentielle 4p 10mA/40A
1x disjoncteur 3p 20A
1x disjoncteur 2p 20A
1x disjoncteur 2p 16A
2TB: 1x disjoncteur 2p 32A
3x disjoncteurs 2p 20A
1x différentielle 2p 30mA/40A

Nombre de tableaux

3

Différentiel de tête

Autre (voir description de l'installation)

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

NOK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

NOK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

28

Isolement ($M\Omega$)

8,42

Remarques

3eme n'est pas accessible

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles

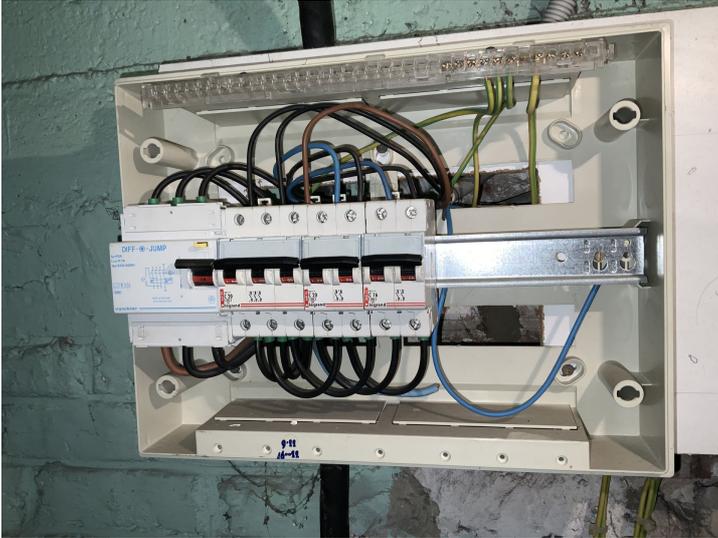


Tableau 1

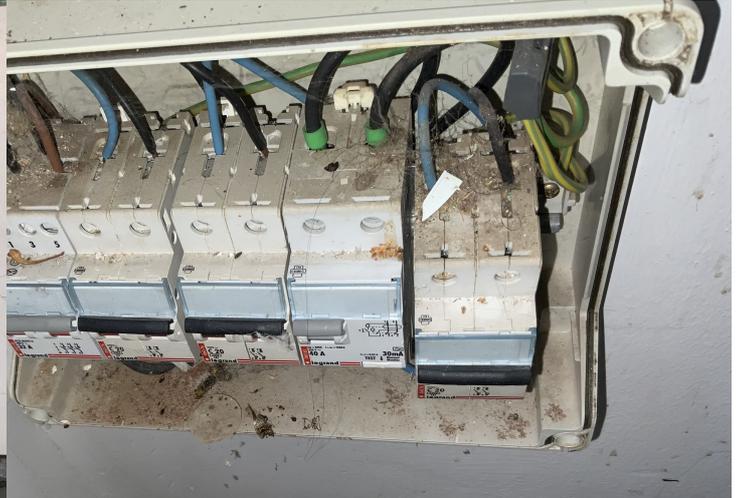


Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités.	B1: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.; B3: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Placer le tableau à environ 1.50 m au-dessus du sol.	L1: 5.3.5.1.; L3 5.3.5.1.
L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
Prévoir un tableau équipé d'une paroi arrière.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval. Circuit P et Q	(L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3:4.4.1.1.;4.4.1.5.;4.4.4.2.)
Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivants: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / taque de cuisson électrique/ four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom >= 2600 W. Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés. La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques	L1: 5.2.1.2.
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé.	L1: 5.1.4.; 7.1.3.

La section des pontages ne sont pas adapter.

Liste des remarques

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'installation électrique n'est pas entièrement accessible pour inspection. Les locaux ne sont pas tous accessibles.	RDE13
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
---------	-------